

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Annie VALO

Délibération n°2024-190

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 18

Pouvoirs : 9

TOURISME

FERME D'ANTAN (PLEDELIAC) – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Le site de La Ferme d'Antan est situé à Plédéliac, au lieu-dit Saint-Esprit des Bois. Animée par l'association éponyme, la Ferme d'Antan est un écomusée présentant la vie d'une exploitation agricole du début du 20^{ème} siècle. L'association déploie sur ce site des reconstitutions de la vie à la ferme, présente des anciennes machines ou outils agricoles et propose des stages dans différents domaines (culinaire, vannerie, greffage, ...). Le site a accueilli 11 951 visiteurs en 2023. Additionné à différents événements phares (fête de la Châtaigne, fête du Bois, ...), la Ferme d'Antan reçoit la visite au global, chaque année, de 15 000 visiteurs.

Le site est organisé dans une ancienne ferme. Afin d'améliorer les conditions de visite des visiteurs et de créer une salle pédagogique pour les visites scolaires, l'association travaille de plusieurs années, sur un projet de bâtiment d'accueil. Ce projet est devenu effectif en 2024 avec le lancement des travaux de ce bâtiment en septembre. Le budget de ce programme est de 575 000 €. L'association finance 295 000 € par un emprunt bancaire, de l'autofinancement et du mécénat. La Ferme d'Antan a mobilisé différentes administrations pour des aides à l'investissement. Une aide de Lamballe Terre & Mer de 50 000 € est inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- AUTORISE le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € à l'association de La Ferme d'Antan, en soutien du programme d'investissement immobilier engagé,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – Mme VALO

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



17 DEC. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

19 DEC. 2024

19 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale